

## Remise du rapport Libault à Agnès Buzyn et préparation de la réforme sur la dépendance

### PRÉVOIR réaffirme son engagement en faveur du maintien à domicile, en particulier pour les familles modestes

À l'occasion de la remise du rapport de Dominique Libault, sur la question de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, à Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, le groupe d'assurances PRÉVOIR s'exprime sur son orientation en faveur du maintien à domicile.

Acteur de référence en matière de dépendance, PRÉVOIR souhaite mettre en avant le cas spécifique des foyers à revenus modestes, pour lesquels la perte d'autonomie, quand elle survient, prend une ampleur toute particulière, s'inscrivant souvent dans un contexte de vulnérabilité économique.

Dans le cadre de la concertation Grand âge et Autonomie, 414 000 personnes ont participé à la consultation citoyenne « Comment mieux prendre soin de nos aînés ? » : 1,7 million de votes et 18 000 propositions ont été effectués.

Parmi ces participants, près de 115 000 personnes se sont prononcées sur l'idée du renforcement du maintien à domicile des personnes âgées ; 95% des répondants approuvent cette idée.<sup>1</sup> Mais combien pourront vraiment choisir cette option le moment venu ?

Un projet de loi est annoncé pour la fin de l'année autour de cette problématique majeure. Il est en effet urgent d'agir concrètement pour que chacun, quels que soient ses revenus, puisse bien vieillir, comme il le souhaite. C'est tout l'enjeu de la prise de position que PRÉVOIR souhaite partager aujourd'hui.

### Bien vieillir, chez soi, une volonté partagée et une problématique plus complexe pour les personnes à revenus modestes

Continuer à vivre chez soi en cas de perte d'autonomie se confirme comme l'option majoritairement plébiscitée par les Français. Trois raisons à cela :

- **Psychosociale** : le lieu de vie est fortement lié à l'identité personnelle. Vouloir rester chez soi, c'est le confort et le bien-être d'un cadre de vie familial, la liberté et parfois le goût de prendre des risques calculés pour se sentir encore « jeune », une opportunité de conserver ses liens sociaux au sein de son quartier.
- **Patrimoniale** : rester chez soi quand son logement est son seul bien et ne pas être obligé, pour financer un hébergement, de vendre sa maison ou son appartement, c'est garder une chance de transmettre à ses enfants ce qu'on a mis toute une vie à construire.
- **Économique** : si les soins sont presque intégralement remboursés, ce n'est pas le cas des dépenses d'hébergement en Ehpad. Le maintien à domicile des personnes âgées reste économiquement plus abordable que le séjour de longue durée en institution (coût moyen d'un maintien à domicile estimé à 1800€ contre 2330€ dans un établissement spécialisé).

Maintenir la personne à domicile le plus longtemps possible est donc un choix pertinent, en particulier pour les personnes à revenus moyens ou modestes. Parfois juste au-dessus des seuils des aides sociales, ces foyers peuvent en effet difficilement faire face aux dépenses liées à un hébergement en établissement.

Pour autant, même à domicile, le budget d'aide et d'équipement reste élevé et dépasse souvent le montant de la pension de retraite, y compris après le versement de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) pour le maintien à domicile.

De plus, au-delà de cette dimension budgétaire majeure, les personnes appartenant aux catégories sociales populaires subissent une « double peine » face au risque de perte d'autonomie.

---

<sup>1</sup> <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/actualites/comment-mieux-prendre-soin-de-nos-aines-resultats-de-la-consultation-citoyenne>

- Leur mode de vie les prédispose tout d'abord davantage aux problèmes de santé : les conditions de travail, les risques professionnels, le renoncement aux soins pour raison budgétaire... peuvent ainsi conduire, pour les catégories sociales les plus modestes, à des problèmes de santé et, ainsi, accroître avec l'avancée en âge le risque de perte d'autonomie.
- L'impact financier de la perte d'autonomie est par ailleurs très important sur leur vie mais souvent aussi sur celles de leurs proches.

Ainsi, l'augmentation inéluctable du nombre de personnes âgées dépendantes, combinée au fait qu'une grande part de la population appartienne aux catégories sociales les plus à risque, a fait de la perte d'autonomie *un risque social majeur*. Une problématique d'autant plus forte que le nombre d'aidants naturels des personnes dépendantes devrait décroître de 20% entre 2000 et 2040.

Que les pouvoirs publics se soient saisis du sujet, à travers la consultation citoyenne, « Comment mieux prendre soin de nos aînés » démontre que la mesure du problème est prise.

### La position de PRÉVOIR

PRÉVOIR connaît particulièrement bien les problématiques des foyers à revenus modestes, sa clientèle étant composée à 77% d'ouvriers et d'employés.

Pour le spécialiste de l'assurance de personnes, et notamment de la dépendance, le financement du maintien à domicile doit ainsi être un enjeu à privilégier pour répondre au souhait légitime des personnes âgées de bien vieillir le plus longtemps possible, chez elles, tout en portant une attention plus particulière aux plus modestes d'entre elles.

Patricia Lacoste, président-directeur général de PRÉVOIR, explique : « *Notre conviction est – et notre expérience le confirme – que plus on anticipe, plus on se donne des chances de retarder l'entrée en dépendance et de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible.*

*En effet, avec l'âge, les facultés cognitives diminuent. Il faut alors s'adapter personnellement et adapter son environnement pour y faire face. Plus on s'y prend tôt, plus c'est facile. Cela peut passer par des « aides techniques » qui permettent de sécuriser ou d'aménager le logement (mise en place d'ampoules avec détection de mouvement, installation d'une douche plutôt que d'une baignoire, etc.). Cela passe aussi par des garanties et services dès les premiers signes de perte d'autonomie, même temporaires, comme la fracture ou la maladie grave. En effet, la fracture chez une personne âgée est fréquente (50 000 fractures du col du fémur sont enregistrées en France chaque année, dans 92% des cas, chez des seniors) et peut être la première étape d'une entrée en dépendance (c'est le cas de 50% des fractures du col du fémur). Or, si la personne est accompagnée pendant sa convalescence, elle se rétablira plus vite, elle osera à nouveau sortir de chez elle, et gardera un lien social qui participera au maintien de son autonomie.*

*On le voit, l'approche de la perte d'autonomie doit être anticipée et globale. Cela peut et doit passer par :*

- *Une information précise et personnalisée auprès de TOUS, personnes âgées et futurs aidants, sur les causes et conséquences de la perte d'autonomie tant d'un point de vue médical, que patrimonial,*
- *Une réelle anticipation et prise en main collective et individuelle des risques liés au vieillissement,*
- *Des garanties à la fois financières et servicielles (information, assistance d'un tiers, aménagement de l'habitat...).*

*Pour cela, un accompagnement par un conseiller réellement spécialisé est nécessaire : son rôle est d'abord pédagogique. Comme on anticipe son départ à la retraite, on doit désormais anticiper son éventuelle perte d'autonomie. »*

**Contact presse : Le Bonheur est dans la Com '**

**Ingrid Launay-Cotrebil – Aurélie Fitoussi**

**01 60 36 22 12 – [launay@bcomrp.com](mailto:launay@bcomrp.com) – [fitoussi@bcomrp.com](mailto:fitoussi@bcomrp.com)**

### À propos de PRÉVOIR

Groupe familial indépendant, PRÉVOIR est un acteur majeur de l'assurance des personnes qui offre une protection contre les risques de la vie aux particuliers et aux professionnels.

Spécialiste de la prévoyance depuis plus d'un siècle, référent sur l'assurance dépendance, il propose à chacun des solutions simples pour se protéger contre les risques du quotidien, anticiper les moments difficiles de la vie, protéger sa famille, préparer l'avenir et pouvoir réaliser sereinement ses projets.

PRÉVOIR se réfère chaque jour à des valeurs de solidité, proximité, au bénéfice de toutes ses parties prenantes. Sa signature résume sa promesse : Mieux vivre demain, dès aujourd'hui.

Le groupe gère 4,3 milliards d'euros d'actifs, son chiffre d'affaires consolidé est de 578 millions d'euros en 2017. Son actionnariat est stable : son capital est détenu à 70 % par les descendants des familles fondatrices et à près de 30 % par les salariés.

La qualité de sa gestion lui vaut une notation stable depuis 11 ans : A- pour les sociétés d'assurance et BBB pour la société holding (notation S&P Global Ratings).

Depuis janvier 2019, avec l'entrée d'AssurOne et de Utwin dans son groupe, PRÉVOIR élargit son offre et ses moyens de distribution afin de satisfaire encore mieux ses clients.

[www.prevoir.com](http://www.prevoir.com)

#### L'ACTIVITÉ DÉPENDANCE DE PRÉVOIR

Plus de **65 000**  
contrats dépendance vendus

**620 €**  
par mois de rente en moyenne

**9,4 %**  
Part de marché en affaires  
nouvelles, 3<sup>e</sup> acteur sur  
le marché français (source : FFA 2016)

Plus de **2 millions €**  
de prestations versées en 2017